

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1370

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° A la deuxième phrase de l'article L. 143-12, les mots : « l'autorisation prévue au deuxième alinéa de » sont remplacés par les mots : « le décret prévu à » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.